

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE COURSEULLES SUR MER  
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2024.12.02

EMPRUNT ACHAT TERRAIN ROUTE DE SAINTE CROIX - PARCELLE CADASTREE  
AS 240

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Ludovic MAULNY - Pascale CLAUSER - Jean-Bernard MAILLARD - Éric POTIER - Philippe BERTEMONT - Françoise COUTAND - Catherine INNOCENT - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs : Jean-Luc VERET donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN - Marie-Claude HOFFNUNG donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD - Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA.

Absente non-excusee : Houria BADEK.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif du 29 mars 2024,

CONSIDÉRANT que par sa délibération n°2022.09.06 du 27 septembre 2022, le Conseil Municipal a motivé l'achat d'un terrain pour déplacer le service technique de la Commune, et prévoir un montage immobilier pour du logement pérenne,

CONSIDERANT la vente de l'atelier (route de Sainte Croix, cadastré AS 240) appartenant à la Communauté de Communes par délibération du Conseil Communautaire n°DEL2024\_043 du 27 juin 2024, pour la somme de 230 000 €, acte en main,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'électricité, de plomberie et de réfection du sol, des portes et d'aménager des bureaux.

Il y a lieu de recourir à un emprunt de 280 000 €, soit 50 000 € pour engager les travaux et le solde sera autofinancé.

CONSIDERANT que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

ACCEPTE l'acquisition par la Commune de VER-SUR-MER, de la Communauté de Communes de SEULLES TERRE ET MER, du bien désigné :

**DESIGNATION**

Commune de VER-SUR-MER (14114) Route de Sainte Croix

Un terrain à bâtir sur lequel est édifié un hangar et un bâtiment anciennement à usage de laiterie, figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AS	240	Route de Sainte Croix	00 ha 23 a 66 ca

Moyennant le prix de DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230 000 €), acte en mains,

AUTORISE Madame la Maire à emprunter auprès du CREDIT AGRICOLE, la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (280 000 €), au taux de 3,62 % sur une durée de 20 ans, soit une mensualité de 1641,21 euros.

Et à régler les frais de prise de garantie et prorata taxe foncière.

DONNE tous pouvoirs à Madame la Maire à l'effet de signer l'acte de vente à recevoir par l'Office Notarial de CREULLY SUR SEULLES, avec la participation de Maître Dorothée AUGER-DESHAYES, Notaire à COURSEULLES SUR MER, pour le compte de la Commune de VER SUR MER, au prix ci-dessus indiqué, et aux charges et conditions qu'elle jugera convenable.

DONNE tous pouvoir à Madame la Maire à l'effet de signer l'acte de prêt dans les conditions ci-dessus indiquées, et consentir toute prise de garantie éventuelle.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

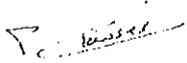
Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 014-211407390-20241206-2024\_12\_02-DE

16 VOIX POUR - 2 VOIX CONTRE

La secrétaire de séance  
Pascale CLAUSER



*Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Transmis à la Sous-Préfecture le*



La Maire,  
Lysiane LE DUC DREAN



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 014-211407390-20241206-2024\_12\_02-DE